

## DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE COMMUNE DE SAINT-ASTIER

Stationnement à titre exceptionnel pour déménagement  
ODP : 2024 – 149

**Le Maire de la commune de SAINT-ASTIER ;**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 et suivants ;  
**VU** le Code de la Route ;

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame REDAOUIA Malika, sollicitant l'autorisation de stationner à titre exceptionnel plusieurs véhicules de déménagement, devant le 4 RUE DES PIQUEURS à SAINT-ASTIER, le SAMEDI 19 OCTOBRE 2024 entre 08h00 et 20h00 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité et le bon déroulement de cette occupation du domaine public ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre d'un déménagement, le pétitionnaire cité ci-dessus est autorisé à titre exceptionnel à occuper le domaine public pour stationner plusieurs véhicules de déménagement, devant le 4 RUE DES PIQUEURS à SAINT-ASTIER, le SAMEDI 19 OCTOBRE 2024 entre 08h00 et 20h00.

Il sera matérialisé par panneaux avant et après le camion de déménagement.  
La chaussée, RUE DES PIQUEURS, sera rétrécie, la circulation devra être maintenue.

**Article 2** : A charge pour le pétitionnaire de mettre en place la signalisation nécessaire afin de prévenir les automobilistes de cette occupation du domaine public.

**Article 3** : Tout accident qui pourrait résulter de cette occupation du domaine public incombera au pétitionnaire qui en demeure seul responsable.

**Article 4** : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

**Article 5** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'adjoint chargé de la voirie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint Astier
- La Police Municipale
- Madame REDAOUIA Malika

Fait à Saint-Astier, le 14 octobre 2024

P / Madame le Maire  
L'Adjoint délégué, Frank PONS



**Hôtel de Ville**

2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr